ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 1er MAI.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

.....Curaçoa.....By
A. DE MARTONNE.
.....$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
.....$1,450,000.

Représentant un capital d'environ de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
10 sept—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

...de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, 22 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

...nt de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867 ...
...risques d'incendie.....$186,471 28
...risques de mer.....65,890 94
...risques de rivières.....10,402 24
.....$317,764 71
...nes, les risques non expirés
...pour 1867 .....$9,414 80
...remboursées pour 1867 .....2,986 04 — $ 12,314 04
...ant net des primes le 31 déc. 1867.....$321,675 67
...Pertes payées dans la même période,
...risques d'incendie.....$32,061 12
...risques de mer.....30,641 76
...risques de rivières.....
.....35,022 94 — $106,715 82
...Réassurances.....$ 5, 75
...pte de primes.....42 66 47
...pense, taxes, loyer, profits
...pertes, etc., escompte et
...intérêt en moins.....71,610 21
...ve pour paiement d'intérêt
...sur scrips dus en 1868 y com-
...ble balance.....56,213 10 — $194,513 85
.....$ 37,161 82

...ficé de la Compagnie est comme suit :
...ment sont bons consolidés de la ville,
...ondés à $90 c.....$167,300 00
...vingt quatre bons de la ville du Grand
...chemin de fer de la N.-O., de Jackson et
...des Nord, à 70 c.....
...deux bons de la ville du Grand Chemin
...de fer de N.-O., des Opelousas et de
...l'Ouest évalués à 70 c.....71,400 00
...cinq bons de la ville du chemin de fer
...Pontchartrain, évalués à 70 c.....17,500 00
...ère bons de l'Etat du chemin de fer des
...Opelousas, évalués à 50 c.....2,000 00
...bons de l'Etat du chemin de fer du
...Mississippi, évalués à 50 c.....3,000 00
...ère bons de l'Etat du chemin de fer de
...Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.. 4,500 00
...bons de l'Etat du chemin de fer des
...Opelousas, évalués à 50 c.....
...bons de l'Etat du chemin de fer du
...Mississippi, évalués à 50 c.....
...ère bons de l'Etat du chemin de fer de
...Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.. 4,500 00
...bons de l'Etat du chemin de fer des
...Opelousas, évalués à 50 c.....2,000 00
...bons de l'Etat du chemin de fer du
...Mississippi, évalués à 50 c.....3,000 00
...ère bons de l'Etat du chemin de fer de
...Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.. 4,500 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....163,436 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....25,000 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....83,000 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....1,366 36
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....67,183 02
...d'autres Compagnies d'assurances.....12,469 00
...n'ayant pas cours.....4,000 00
...bons de la ville, dès et sous recouvrements.....12,800 00
...balance.....94,974 41 — $767,763 81

...le tableau qui précède est une copie exacte tirée des
...de la Compagnie.

THOMAS BLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Personnellement est signé par devant moi, ce 25 janvier 1868 ...
DUOZIEME ETAT ANNUEL
de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

...nt de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867 ...
...risques d'incendie.....$186,471 28
...risques de mer.....65,890 94
...risques de rivières.....10,402 24
.....$317,764 71
...nes, les risques non expirés
...pour 1867 .....$9,414 80
...remboursées pour 1867 .....2,986 04 — $ 12,314 04
...ant net des primes le 31 déc. 1867.....$321,675 67
...Pertes payées dans la même période,
...risques d'incendie.....$32,061 12
...risques de mer.....30,641 76
...risques de rivières.....
.....35,022 94 — $106,715 82
...Réassurances.....$ 5, 75
...pte de primes.....42 66 47
...pense, taxes, loyer, profits
...pertes, etc., escompte et
...intérêt en moins.....71,610 21
...ve pour paiement d'intérêt
...sur scrips dus en 1868 y com-
...ble balance.....56,213 10 — $194,513 85
.....$ 37,161 82

...ficé de la Compagnie est comme suit :
...ment sont bons consolidés de la ville,
...ondés à $90 c.....$167,300 00
...vingt quatre bons de la ville du Grand
...chemin de fer de la N.-O., de Jackson et
...des Nord, à 70 c.....
...deux bons de la ville du Grand Chemin
...de fer de N.-O., des Opelousas et de
...l'Ouest évalués à 70 c.....71,400 00
...cinq bons de la ville du chemin de fer
...Pontchartrain, évalués à 70 c.....17,500 00
...ère bons de l'Etat du chemin de fer des
...Opelousas, évalués à 50 c.....2,000 00
...bons de l'Etat du chemin de fer du
...Mississippi, évalués à 50 c.....3,000 00
...ère bons de l'Etat du chemin de fer de
...Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.. 4,500 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....163,436 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....25,000 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....83,000 00
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....1,366 36
...de la Compagnie de
...Jackson et Grand Gulf.....67,183 02
...d'autres Compagnies d'assurances.....12,469 00
...n'ayant pas cours.....4,000 00
...bons de la ville, dès et sous recouvrements.....12,800 00
...balance.....94,974 41 — $767,763 81

...le tableau qui précède est une copie exacte tirée des
...de la Compagnie.

THOMAS BLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Personnellement est signé par devant moi, ce 25 janvier 1868 ...

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

...PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :
Sur les risques d'incendie.....$318,916 16
Sur les risques de mer.....
Sur les risques de rivières.....22,798 81
Total des primes.....$431,305 41
En moins : Primes non ex-
pirées le 31 décembre 1867.....$115,862 00
Primes remboursées.....4,111 41 — 119,977 41
Montant net des primes.....$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie.....
Sur les risques de mer.....$30,790 02
Sur les risques de rivières.....61,658 16
.....$92,448 18
Bénéfices.....$199,079 82
Intérêts sur scrips.....
Intérêts non réclamés et in-
...ts à payer en juillet prochain.....$95,264 12
...pour cent sur le capital de
...$1,500 payable en juillet
...mesur risques non ex-
...le 31 mai 1867.....234,182 [illegible]
Actif net.....$1,027,421 81
Le bilan ci-dessus est une copie exacte des livres
Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Personnellement et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

...Nouvelle Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, ...
...ation de déclarer un dividende en scrip, de
...pour Cent sur les primes payées pendant l'année, pour
...des certificats de scrip ainsi que le premier
...prochain. Il a été aussi arrêté et RESOLU, POUR CENT
...LE CAPITAL DU SCRIP DE 1869 et Six
...Cent d'intérêts sur tous les scrips dont par la Cour.

Directeurs.

John Pemberton, M. Fox,
Henry Rozman, Henri McCosat,
Pierre Forstall, J. Hy Kennedy,
Q. Relf, L. V. Gendron,
J. Fernandez, J. Morgan Hall.
J. Lemonnier. 1ots—9

HENRY vs. LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

...DIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,361.—En vertu d'un writ de saisi et de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues de l'Esplanade, Villeré, des Marais ou Plauche et le Chemin de Ceinture, ayant trente pieds de front, chacun, trente-trois pieds de profondeur, trente-trois pieds de plus de trois pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent deux pieds, entre parallèles coupant obliquement vers la rue Villeré.

Ensemble sur ce terrain, un une portion de terre située dans les District et Ile ci-dessus et mesurant cinq pieds deux pouces de front, sur la rue Villeré, à partir de l'ouverture projetée de la rue du Quartier, quatre-vingt-un pieds neuf pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, du projetée du Quartier, dix neuf pieds trois pouces de plus de trois pouces de face sur la rue Villeré, à partir de l'ouverture projetée de la rue du Quartier, sur une profondeur de dix pieds trois pouces, depuis le prolongement de la lignes obliques, limitrophe des propriétés appartenant à la ville de la rue Villeré et du côté de la rue de l'Esplanade par une autre propriété ci-devant appartenant à Carmelite Coco.

Ensemble quatre vingt-huit de terre contiguë à ladite portion de terre, du côté de la rue du Quartier, et qui l'intercepte en partie, ayant une largeur derrière de trois pieds trois pouces et une ligne, et s'étendant, entre lignes parallèles, de soixante-dix pieds six pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi que le tout se comporte et plus amplement d'un croquis figurant le Nlo Uo, annexé au testament de ladite Carmelite Coco.

☞ Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et le balance, en deux ans au bénéfice de l'acquéreur, à son propre ordre, garantie par hypothèque et privilège sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et chaque pour cent comme honoraires d'avocat, en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement de montant dédite billets ou d'aucun d'iceux.

Les actes de vente pardevant F. Cha. Cuvellier, notaire public en cette ville, aux frais des acquéreurs.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3,12,21,28—5mai.

Gustave Valois vs Jean Laffite.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ——No 21,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Tonnerre, des Remparts, St-Louis et du Marais, mesurant soixante pieds de front sur la rue Remparts, cent Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, à la rue du Rempart, sur soixante pieds de plus de cette soixante pieds.

Ledit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit du plan dressé par le soussigné, en date du 2 mars 1866 et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 avril—1,9,17,25—2 mai.

CHARLES H. REED vs W. C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21,445.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Tonnerre, Sophie, Rocheblave et Cossmann, mesurant trente pieds de front sur la rue Sophie, cent de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds de plus de trente pieds de plus de la rue Cossmann.

Ledit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit du plan dressé par le soussigné, en date du 2 mars 1866 et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 avril—21,29,9,17,25—2 mai.

Tomes Melvain & Co vs E. Napleton et al.

QUINZIME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,431.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quinzième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI deux mai 1868, à 10½ heures du matin, à la porte extérieure de la Cour de Justice dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, de la contenance de trente-neuf pieds de front sur trente-neuf, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit lot est borné par les rues Quatre, St-Denis, Troisième et Dryades. Le dit terrain est désigné par le numéro Quinze, suivant croquis annexé à l'acte de vente du dit terrain, et le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-six pieds cinq pouces et neuf lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes droits privilèges et avantages y attachés et appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 avril—17,26,—mai 5,12,19.

☞ Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 ½, rue Feydras, à vendre par le Shérif de l'Orléans.

Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de Davis Woolf.

DEUXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,229. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St Charles, Feydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette), désignés par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, civil-ingénieur, le 6 juin 1852, et mesurant chacun dix-neuf pieds trois pouces de face à la rue Feydras, et quatre vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit Davis Woolf en a fait d'Elijah Liberman, suivant acte au rapport de Edward Marse l. notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques à trois étages, le n° 172 (ancien) loué à bail, à partir du 1er d'octobre 1867 à raison de $150 par mois), et le No 172 ½ (cet inoccupé), sur la rue Feydras.

Conditions—L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire au billet à ordre de la somme de $5,066 66 ⅔, date du 3 août 1866 payable à un an de date, avec intérêt; assumera le paiement de deux billets de la somme de $5,066 66 ⅔ chacun, tous deux datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de leur date jusqu'à parfait paiement, lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété. Ledit acquéreur assumera ladite hypothèque et privilège, et prendra cette propriété dans l'état où elle se trouve, sans garantie de contenance, et à ses risques et périls.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28,5,12,19—2 mai.

La Compagnie d'Assurance du Hope vs Wm E. Murphy, Edmond Murphy subrogé.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 11,410.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues de la Levée, Tonnerre, des Remparts, St-Louis et du Marais, mesurant soixante pieds de front sur la rue Remparts, cent Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, à la rue du Rempart, sur soixante pieds de plus de cette soixante pieds.

Ledit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit du plan dressé par le soussigné, en date du 2 mars 1866 et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9,17,25—2 mai.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 3 août 1867, j'ai saisi et vendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les terres et : Elfred Andrews contre Louis A. Burgess, et Jacques Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari—Dans l'affaire ci-dessus, le droit, titre et par les droits parties, entre la ville de Charites et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant lots dont le Bourse pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—21 21 28 30 2 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CONSEIL DE L'ASSOCIATION OF FLUTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, le 1er mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues St Charles, Feydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette), désigné par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, civil-ingénieur, le 6 juin 1852, et mesurant chacun dix-neuf pieds trois pouces de face à la rue Feydras, et quatre vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit Davis Woolf en a fait d'Elijah Liberman, suivant acte au rapport de Edward Marse l. notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques à trois étages, le n° 172 (ancien) loué à bail, à partir du 1er d'octobre 1867 à raison de $150 par mois), et le No 172 ½ (cet inoccupé), sur la rue Feydras.

Conditions—L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire au billet à ordre de la somme de $5,066 66 ⅔, date du 3 août 1866 payable à un an de date, avec intérêt; assumera le paiement de deux billets de la somme de $5,066 66 ⅔ chacun, tous deux datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de leur date jusqu'à parfait paiement, lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété. Ledit acquéreur assumera ladite hypothèque et privilège, et prendra cette propriété dans l'état où elle se trouve, sans garantie de contenance, et à ses risques et périls.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28,5,12,19—2 mai.

BAILLY BLANCHARD Jr. vs JOHN COONEY.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans. —No 19,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Tonnerre, des Remparts, St-Louis et du Marais, mesurant soixante pieds de front sur la rue Remparts, cent Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, à la rue du Rempart, sur soixante pieds de plus de cette soixante pieds.

Ledit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit du plan dressé par le soussigné, en date du 2 mars 1866 et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9,17,25—2 mai.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 3 août 1867, j'ai saisi et vendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les terres et : Elfred Andrews contre Louis A. Burgess, et Jacques Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari—Dans l'affaire ci-dessus, le droit, titre et par les droits parties, entre la ville de Charites et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant lots dont le Bourse pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—21 21 28 30 2 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs XAVIER A. E. H. BOISBLANC.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,361.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, le 1er mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Villeré, des Marais ou Plauche et le Chemin de Ceinture, ayant trente pieds de front, chacun, trente-trois pieds trois pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent deux pieds, entre lignes parallèles coupant obliquement vers la rue Villeré.

Ensemble sur ce terrain, un une portion de terre située dans les District et Ile ci-dessus et mesurant cinq pieds deux pouces de front, sur la rue Villeré, à partir de l'ouverture projetée de la rue du Quartier, quatre-vingt-un pieds neuf pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, du projetée du Quartier, dix neuf pieds trois pouces de plus de trois pouces de face sur la rue Villeré, à partir de l'ouverture projetée de la rue du Quartier, sur une profondeur de dix pieds trois pouces, depuis le prolongement de la lignes obliques, limitrophe des propriétés appartenant à la ville de la rue Villeré et du côté de la rue de l'Esplanade par une autre propriété ci-devant appartenant à Carmelite Coco.

Ensemble quatre vingt-huit de terre contiguë à ladite portion de terre, du côté de la rue du Quartier, et qui l'intercepte en partie, ayant une largeur derrière de trois pieds trois pouces et une ligne, et s'étendant, entre lignes parallèles, de soixante-dix pieds six pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi que le tout se comporte et plus amplement d'un croquis figurant le Nlo Uo, annexé au testament de ladite Carmelite Coco.

☞ Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et la balance, en deux ans au bénéfice de l'acquéreur, à son propre ordre, garantie par hypothèque et privilège sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et chaque pour cent comme honoraires d'avocat, en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement de montant dédite billets ou d'aucun d'iceux.

Les actes de vente pardevant F. Cha. Cuvellier, notaire public en cette ville, aux frais des acquéreurs.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3,12,21,28—5mai.

Gustave Valois vs Jean Laffite.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 21,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues Tonnerre, des Remparts, St-Louis et du Marais, mesurant soixante pieds de front sur la rue Remparts, cent Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, à la rue du Rempart, sur soixante pieds de plus de cette soixante pieds.

Ledit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit du plan dressé par le soussigné, en date du 2 mars 1866 et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9,17,25—2 mai.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 3 août 1867, j'ai saisi et vendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les terres et : Elfred Andrews contre Louis A. Burgess, et Jacques Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari—Dans l'affaire ci-dessus, le droit, titre et par les droits parties, entre la ville de Charites et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant lots dont le Bourse pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—21 21 28 30 2 mai

VENTE A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET.

Succession de
JOSEPH H. JOHNSTON.

— No. 20,220. —

Vente positive et sans limites, de Comptes et Créances dûs aux maisons commerciales de Rotchford, Brown & Cie., et Brown, Johnston & Cie.

PAR

GABRIEL DE FERIET,

ENCANTEUR,

BUREAU, No. 86 RUE BIENVILLE.

MARDI LE 26 MAI 1868, A MIDI, A LA BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES DE DOUANE ET CANAL, IL SERA VENDU A L'ENCHÈRE PUBLIQUE, CONFORMÉMENT A UN ORDRE DE L'HONORABLE JOHN W. THOMAS, JUGE DE LA DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, EN DATE DU 15 AVRIL 1868, LES CRÉANCES SUIVANTES APPARTENANT AUX MAISONS COMMERCIALES DE ROTCHFORD, BROWN & CIE., ET BROWN, JOHNSTON & CIE., SAVOIR :

1 Thomas Nixon, Tallahala, Mississippi. Billet dû le 24 décembre 1865, garanti par une hypothèque sur une habitation 2,138 93

2 Robt. Providence, Louisiane. Billet dû le 13 février 1865, avec billet hypothécaire 1,920 23

3 Moses Sarah Rose, de Tunica, Miss. Compte en date du 1er sept. 1865 ..... 773 50

4 Rowly B. Smith, de Red Fork, Ark., compte en procès de la 1er sept. 1865 ..... 1,441 35

5 H. Short, de Lake Providence, compte de la 1er sept. 1865, approuvé 1,320 08

6 Mrs E. Blythe, de Cypre Gardens, Ark. compte en procès, de la 1er sept. 1865 ..... 1,233 09

7 R. W. Taylor, de Bahala, Miss., billet dû le 18 mars 1861 ..... 2,091 62

8 G. G. Torrey, de Bolivar, Miss., compte de la 1er sept 1865 ..... 236 37
billet du 4 oct. 1860 ..... 30,797 47 — 31,033 99

Jugement enregistré, garanti par hypothèque.

9 A. W. Perry, de Vicksburg, Miss., compte en procès, de la 1er sept. 1865 ..... 950 56

10 J. Griffing, de Rodney, Miss. billet en procès, dû le 17 janvier 1862 ..... 200 00
même déduction faite pour crédit ..... 150 00 — 370 00

11 Dr. G. Noland, de Rodney, Miss., billet en procès, dû le 10 déc. 1867 ..... 172 98

12 Susse E. Fels, A. G. Ward & Mary E. Ward, de Providence, Louisiane. Billet (signé par le Dr Ward) dû le 19 mai 1862 ..... 1,800 00
Billet en procès dû le 19 mai 1862 ..... 600 00
Moins déduction faite pour crédit 554 00
..... 2,740 00
Moins déduction faite pour crédit ..... 31 10 — 2,708 90

13 Susse E. Fels, G. Ward, de Providence, L. Ward, de Providence. Billet dû le 31 déc. 1862 ..... 4,397 65
Billet dû le 13 déc. 1862 ..... 4,428 86 — 8,826 71

Garanti par leurs deux billetaux hypothécaires collatéraux sur une habitation Jour 8,940 52 et 43,970 30

14 W. S. Harper, de Rodney, Miss. billet hypothécaire dû le 9 janvier 1861, garanti par hypothèque spéciale et trois lignes sur la ferme Moulin, Jordan & Co, de Morehouse, Louisiane. Leurs transportées par H. A. W. T. Jordan, due le 16 février 1862 en date du 1er novembre 1861 ..... 3,252 96

Traite due le 15 janvier 1862 (en procès) ..... 3,224 50 — 6,476 47

15 J. D. McNeil, de Allenton, Ala, billet dû 5 mars 1861 ..... 846 98

16 Sam Sarah Cowan, de Vicksburg, Miss, compte en procès de la 1er septembre 1865 ..... 391 25

17 Succession de Saml Garland, Issaquena Co. Miss, de Lynchburg, Va. compte en procès, de la 1er sept. 1865 ..... 3,416 98

18 Silas M. Tucker, de Lake Providence, Louisiane, billet de 4 janvier 1861, jugement rendu 1,768 50

19 Perkins, de Rodney, Miss billet en procès de la 9 décembre 1860 ..... 1,884 45

20 Eudos de Logan, Soulat & Chaffanjon, de Vicksburg, Miss. billet en procès dû le 3 décembre 1860 ..... 808 23

21 Wm E. Bolls, de Rodney, Miss. billet en procès dû le 1 sept. 1861 ..... 307 77

22 Dépôt dans la Banque Commercial de New-Orléans, en date du 1er sept. 1865 ..... 5,000 00

23 G. D. McComb, de San Francisco, Cal. compte dû le 11 juillet 1865 ..... 500 00

24 C. H. Imes, de la Paroisse Christian, Miss. compte en date du 1er juillet 1861 ..... 178 50
Billet dû le 10 janvier 1863 ..... 1,041 70 — 1,220 20

25 C. McComb, de San Francisco, Cal, compte dû le 1er sept. 1865 ..... 500 00

26 Water L. Guy, Marianna, Arkansas. Créance due le 1er sept. 1865 (jugement prononcé) 731 19

27 W. J. Warlies, Rile-Oreanes, créance (procès instituté) du 17 mars 1864 ..... 49 55
(en procès) dû le 1er septembre 1865 ..... 806 00 — 855 55

28 A. R. Sherrill, Moulins de Pennington, Ark. compte, créance, (procès institué) dû le 1er sept. 1865 ..... 549 56

29 W. B. Sayre, de Sayre et Gilcod, Rile-Orleans, créance (procès institué) 130 38
(en procès) ..... 1,200 00 — 1,330 38

30 F. Lamar, Auburn, Arkansas, créance due le 1er septembre 1865 ..... 15,878 65

31 J. A. Craig et J. M. Craig, de Vicksburg, Miss. Billet dû le avril 1861 ..... 2,300 00
Billet en procès dû le 1er septembre 1865 ..... 1,118 98 — 3,418 98

32 Brooks & Brooks, Vicksburg, Miss. Billet dû le 1 avril 1861 ..... 4,621 66
Billet en procès dû le 1er septembre 1865 ..... 750 00 — 5,371 66

33 Dr. J. H. Moore, Deer Creek, Mississippi, Arkansas. (Compte en procès) dû le 1er septembre 1865 ..... 799 80
Jugement (en cours) dû le 19 ju